

Profession de foi catholique de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Publié le 24 juin 2026 · 63 min de lecture



Pour éclairer les âmes face aux erreurs modernes.

[Profession-de-foi-catholique_FRTélécharger](#)

Les notes de bas de page de la profession de foi figurent uniquement dans le document PDF ci-dessus.

Au nom de la sainte et indivise Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

Préambule

1. Je professe et j'embrasse l'entière vérité de la foi catholique, telle qu'elle a été « reçue par les Apôtres de la bouche même de Notre Seigneur Jésus-Christ, ou transmise comme de main à main par les Apôtres eux-mêmes sous la dictée de l'Esprit-Saint », puis conservée fidèlement et parvenue jusqu'à nous en une succession continue dans l'Église catholique, à

travers la prédication des papes et des évêques, les écrits des Pères de l'Église et des théologiens, et les définitions des saints conciles.

2. Je reçois fermement toutes et chacune des vérités que l'Église infaillible a proposées comme divinement révélées et nécessaires au salut, soit par les définitions de son Magistère solennel, soit par l'unanimité de son Magistère ordinaire et universel. Je reçois également tout ce qui appartient à la doctrine catholique en raison d'une connexion nécessaire avec le dépôt révélé, et je tiens pour sûres les vérités que l'Église a enseignées avec constance afin de préserver ce dépôt contre les erreurs.
3. Je rejette en conséquence toutes les erreurs contraires à cette foi, spécialement celles du libéralisme, de l'indifférentisme, du modernisme, de l'œcuménisme et du laïcisme, condamnées par les papes Pie IX, Léon XIII, saint Pie X, Pie XI et Pie XII. Ces erreurs, en effet, obscurcissent la doctrine révélée, faussent la Tradition, défigurent la sainte liturgie, corrompent les mœurs, affaiblissent l'esprit missionnaire et désagrègent l'ordre social chrétien, nuisant gravement au salut des âmes.
4. Je professe cette foi et rejette toutes les erreurs qui lui sont contraires parce que je veux demeurer fidèlement soumis à la sainte Église catholique, apostolique et romaine, Maîtresse de vérité, ainsi qu'au Pape, Vicaire du Christ, dans l'attachement à la Rome éternelle qui a reçu mission de garder saintement et d'exposer fidèlement le dépôt révélé jusqu'à la fin des siècles.
5. J'ajoute que, dans la confusion présente, il ne suffit plus de rappeler quelques vérités isolées. Il devient indispensable de mettre en pleine lumière l'ordre entier de la doctrine catholique, dans sa cohérence surnaturelle et son harmonie lumineuse, sans omettre aucun dogme, sans diminuer aucune vérité, sans substituer à la foi reçue un langage équivoque ou tronqué qui, sous prétexte d'œcuménisme ou d'adaptation au monde, défigure cette doctrine avec une audace toujours plus grande.
6. La charité elle-même commande de professer cette doctrine avec clarté, patience et force, pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Église et le salut des âmes.

I. La Révélation divine, la foi et la Tradition

7. Je crois que Dieu, dans sa bonté, a appelé l'homme, par le don de la grâce, à obtenir la vision béatifique. Je tiens fermement et je professe que cette exaltation de l'homme dépasse les forces et les exigences de la nature humaine, et qu'elle est un don gratuit de Dieu, c'est-à-dire un don surnaturel.
8. Je crois que Dieu n'a pas laissé l'homme à ses seules forces naturelles, mais qu'il lui a révélé les mystères de sa vie divine et la destinée surnaturelle à laquelle il l'appelle. C'est ainsi que, après avoir parlé autrefois par les Prophètes dans l'ancienne Alliance, il a parlé définitivement par son Fils unique, Notre Seigneur Jésus-Christ, dans la nouvelle Alliance, avec laquelle la Révélation divine a reçu son parfait accomplissement.
9. Cette Révélation est la parole véridique de Dieu, confiée à l'Église comme un dépôt, et proposée aux hommes comme règle de foi sous la forme d'un corps de doctrine, dans lequel les mystères sont formulés d'une manière qui les rend intelligibles et exprimables par des

mots. La Révélation n'est pas l'expression progressive d'une conscience religieuse, ni le fruit d'une expérience collective de la communauté croyante ; elle est la vérité même de Dieu se communiquant surnaturellement à l'intelligence des hommes pour leur salut.

10. Je crois que le dépôt de la foi a été achevé avec la mort du dernier Apôtre. Après les Apôtres, l'Église ne reçoit pas une nouvelle Révélation : elle garde, explique, défend et transmet le dépôt reçu.
11. Je reconnais les preuves externes de la Révélation, en particulier les miracles et les prophéties, comme des signes très certains par lesquels l'origine divine de la religion chrétienne est démontrée de manière adaptée à l'intelligence humaine, en tout temps et en tout lieu. Je reconnais également l'Église elle-même, par son unité, sa sainteté, sa catholicité, sa fécondité et sa stabilité invincible, comme un motif permanent de crédibilité et un témoignage irréfutable de sa mission divine.
12. Je professe que la foi est la soumission surnaturelle de l'intelligence, sous la motion de la grâce, à la vérité révélée extérieurement par Dieu. Elle ne repose ni sur l'évidence des choses vues, ni sur le jugement privé, ni sur l'expérience de ce qui est vécu, mais sur l'autorité même de Dieu qui parle et qui, étant la Vérité première, ne peut ni se tromper ni nous tromper. La foi n'est donc ni un sentiment religieux aveugle, ni une émotion de l'âme, ni une conviction intime produite par la conscience personnelle ou collective. Elle est la vertu surnaturelle qui surélève l'intelligence humaine et lui permet de connaître Dieu tel qu'il est, grâce au témoignage que Dieu donne de lui-même, en attendant la vision.
13. Je rejette par conséquent l'erreur du modernisme, telle qu'elle sévit encore actuellement, qui réduit la foi à une expérience intérieure, à une aspiration sensible, ou à une prise de conscience progressive de la communauté croyante. Une telle conception détruit la notion même de dogme et rend impossible l'obligation de croire, remplaçant la vérité divine par la sincérité subjective et livrant la doctrine aux fluctuations de l'histoire.
14. Je professe encore que le dépôt de la doctrine révélée par Dieu est renfermé dans ses deux sources que sont la Sainte Écriture et la Tradition. Je professe que la Tradition comporte plus d'une vérité révélée par Dieu qui ne se trouve pas dans l'Écriture, et que par conséquent l'Écriture doit être lue et comprise dans la dépendance de la Tradition.
15. Je professe que la Sainte Écriture, dont les livres ont été écrits intégralement, en toutes leurs parties, sous l'inspiration du Saint-Esprit, est véritablement la parole de Dieu, exempte de toute erreur et confiée à l'interprétation authentique du Magistère de l'Église, selon la norme de la Tradition et selon l'analogie de la foi.
16. Je rejette donc l'exégèse rationaliste, qui traite les livres saints comme des documents ayant seulement l'homme pour auteur, qui exclut *a priori* la possibilité du surnaturel, sépare artificiellement le Christ historique de la foi de l'Église, dissout les miracles dans le symbole, ou soumet l'Écriture aux hypothèses changeantes et aux manipulations des méthodes critiques naturalistes. La vraie science biblique doit se mettre au service de l'intelligence de la foi ; il ne lui appartient pas de se faire la règle, l'interprète ou le juge de la parole de Dieu.
17. Je professe enfin que la Tradition n'est pas une mémoire morte, mais la transmission vivante de la doctrine reçue des Apôtres. Elle demeure vivante par distinction d'avec la Révélation qui est close. Elle l'est à la fois dans l'activité du Magistère de l'Église enseignante et dans la

profession de foi de l'Église enseignée, dont le « *sentire cum Ecclesia* » est le résultat produit par l'enseignement du Magistère. La Tradition peut se dire « vivante », non pas au sens où elle changerait de signification, mais au sens où le Magistère vivant propose à travers les siècles, d'une manière toujours plus claire et plus explicite, la même vérité selon la même signification. Ce qui a été cru par tous, partout et toujours, comme appartenant à la foi, ne peut être nié ni mis en doute par aucune mode théologique, aucune pression pastorale, aucune nécessité diplomatique, aucune prétendue exigence du monde moderne.

II. Dieu, principe et fin de toutes choses, Trinité sainte

18. Je professe l'existence d'un Dieu unique, personnel, vivant et vrai, principe premier et fin dernière de toutes choses, qui au commencement créa à partir de rien le ciel et la terre, les choses visibles et invisibles. Infiniment parfait, éternel et tout-puissant, immuable, incompréhensible dans son essence et souverainement libre dans ses œuvres, il est distinct du monde qu'il a créé librement, qu'il conserve dans l'existence et qu'il gouverne par sa Providence.
19. Je professe que Dieu peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison à partir de ses créatures, comme la cause est connue par ses effets. La foi catholique reconnaît en effet que l'intelligence humaine est capable d'atteindre véritablement la réalité des choses, d'en connaître souvent les causes, et de parvenir à de vraies certitudes.
20. C'est pourquoi je rejette l'agnosticisme moderne, le scepticisme philosophique, le subjectivisme idéaliste, et toutes les doctrines qui limitent la portée de la connaissance humaine aux phénomènes sensibles ou aux constructions de la conscience, niant par là la possibilité même d'un Magistère ecclésiastique et d'une théologie véritable.
21. Je confesse qu'en l'unique nature divine subsistent trois Personnes réellement distinctes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Trinité consubstantielle et indivisible. Le Père est sans principe ; le Fils est engendré de toute éternité par le Père ; le Saint-Esprit procède éternellement du Père et du Fils comme d'un seul principe. Mais ces trois Personnes sont une seule et même substance divine : elles sont un seul Éternel et non pas trois Éternels ; un seul Dieu sage, bon, tout-puissant, et non pas trois dieux également sages, bons et tout-puissants ; elles ne font qu'un dans la volonté et la providence divine, et jouissent d'une seule et même gloire.
22. Je rejette les professions diminuées de la foi trinitaire qui, sous prétexte d'unité religieuse ou de prudence œcuménique, taisent volontairement ce que Dieu a révélé sur lui-même. Il ne suffit pas de dire avec les juifs et les musulmans que Dieu est un ; il ne suffit pas de reconnaître avec les ariens que le Fils est de même nature que le Père ; il ne suffit pas non plus de confesser avec les grecs schismatiques que le Saint-Esprit procède du Père en taisant le *Filioque*. Ce faux irénisme poursuit une concorde illusoire : en omettant de professer certaines vérités révélées, il substitue la confusion à la clarté et menace l'intégrité de la foi.

III. La création de l'homme et l'ordre surnaturel de la grâce

23. Je crois que Dieu a créé l'homme à son image, pourvu d'une âme spirituelle et immortelle,

capable de connaître la vérité, d'aimer le bien connu par la raison naturelle, et de se tourner librement vers son Créateur. L'homme n'est donc pas le produit nécessaire d'une évolution aveugle, ni le simple résultat de forces matérielles ; il vient de Dieu comme de sa cause créatrice, dépend de Dieu qui le maintient dans l'être, et est ordonné à Dieu comme à sa fin.

24. Je professe que Dieu n'a pas destiné l'homme à sa seule perfection naturelle, mais l'a appelé gratuitement à une fin surnaturelle qui dépasse absolument les forces et les droits de la nature créée : la vision béatifique, par laquelle l'âme verra Dieu face à face et participera à la vie intime de la Très Sainte Trinité. Que l'homme soit appelé à devenir enfant de Dieu, participant de la nature divine et héritier du Ciel, n'est pas l'accomplissement nécessaire de sa nature, mais un pur effet de la libéralité divine.
25. Je rejette donc toute doctrine qui dissout la distinction entre nature et grâce, qui fait de la vie surnaturelle une exigence de la nature humaine, ou qui présente la grâce comme un simple développement intérieur des capacités naturelles de l'homme. Une telle confusion ruine à la fois la gratuité du surnaturel et la réalité de la nature. Elle finit par réduire la foi à une anthropologie religieuse, et la Rédemption à une révélation de l'homme à lui-même.
26. Je professe également que la grâce ne détruit ni ne remplace la nature : elle la guérit, l'élève et la perfectionne tout en la conservant. L'ordre surnaturel ne remet en cause ni la raison, ni la loi naturelle, ni les créatures ; il les guérit et les subordonne à une fin plus haute. C'est pourquoi l'opposition moderne entre la liberté humaine et la grâce, entre la dignité de la personne et la dépendance envers Dieu, entre la culture et la foi, est radicalement fausse.
27. Je rejette le faux humanisme religieux qui célèbre l'homme en lui-même, comme si l'Incarnation avait révélé d'abord et seulement l'image de Dieu dans la création de l'homme, plutôt que la misère du péché et la miséricorde de Dieu s'abaissant vers le pécheur. L'homme n'est vraiment grand que lorsqu'il reçoit humblement la grâce qui le guérit et l'élève, fait pénitence pour ses péchés, se soumet à la vérité et vit en enfant de Dieu. En se séparant de Dieu, il ne s'exalte pas : il se perd.
28. Je professe que la dignité humaine, dans laquelle Dieu a établi sa créature au sommet du monde matériel, ne peut jamais être invoquée contre la loi de Dieu, contre la nécessité de la conversion, ou contre la soumission à la vérité révélée. Cette dignité est blessée par le péché : elle doit être restaurée et surélevée à la dignité des fils adoptifs de Dieu, par la grâce.

IV. Le péché originel et la condition de l'homme

29. Je crois que nos premiers parents furent établis par Dieu dans un état de justice et de sainteté originelles, et dotés des dons d'intégrité, d'impassibilité et d'immortalité. Par une faveur particulière de Dieu, ils possédaient non seulement l'intégrité de leur propre nature, mais encore les dons surnaturels qui les ordonnaient à la vie même de Dieu. Adam, chef et principe de l'humanité, reçut en outre le don de science.
30. Je professe que, par sa désobéissance, Adam a réellement commis le péché originel, qui se transmet à tous les hommes par génération. Ce péché est pour tous un péché de nature, qui les condamne à la mort, à la souffrance, à l'ignorance et à la concupiscence. Ayant été dépouillés de la grâce sanctifiante et des dons préternaturels, qu'ils ne peuvent plus trans-

mettre à leur descendance, Adam et Ève ont été chassés du paradis terrestre.

31. En Adam, la nature de l'homme n'a cependant pas été détruite, mais seulement blessée : son intelligence, quoiqu'obscurcie, demeure capable de connaître la vérité ; son libre arbitre, quoiqu'affaibli, demeure capable de vouloir et d'aimer le bien naturel. C'est pourquoi je rejette toutes les doctrines qui, dans un pessimisme désespéré, jugent l'homme irrémédiablement corrompu et incapable de tout bien.
32. Toutefois, je rejette pareillement toutes les doctrines qui, dans un optimisme insensé, minimisent le péché originel, exaltent naïvement la bonté native de l'homme, ou prétendent fonder la paix universelle sur le seul progrès moral, technique, politique ou culturel de l'humanité. Les tragédies de l'histoire, les désordres des sociétés et les ténèbres du cœur humain s'expliquent fondamentalement, d'abord et avant tout, par la blessure profonde du péché.
33. Je professe que l'homme a besoin d'être sauvé par une rédemption qui le délivre à la fois de ce péché originel et de l'ensemble de ses péchés personnels. Cette rédemption – ou ce rachat – nécessite le don de la grâce de Dieu dans le Christ : sans elle, l'homme ne peut pas se sauver lui-même par ses œuvres naturelles, sa culture, sa science ou sa sincérité religieuse. Sans la grâce sanctifiante du Christ, il demeure incapable d'atteindre sa fin surnaturelle.
34. Je rejette donc le naturalisme moderne, qu'il soit théorique (en philosophie ou en théologie) ou pratique (en morale, en politique ou en pastorale). Toute doctrine qui parle de fraternité, de paix, de dignité ou de progrès, sans reconnaître le péché, la Croix ni la nécessité de la grâce, bâtit sur un fondement illusoire et finit par tromper les âmes qu'elle prétend servir.
35. Je professe en même temps que la gravité du péché ne doit jamais conduire au désespoir, car Dieu, dans sa miséricorde, n'a pas abandonné l'homme après sa chute, mais dès les origines, lui a promis un Sauveur né de la Femme, dont il a préparé progressivement l'avènement à travers l'histoire du salut.
36. En tout cela, je professe que les faits rapportés par le livre de la Genèse touchant les fondements de la religion catholique sont à prendre au sens littéral historique : par exemple, la création de toutes choses faite par Dieu au commencement du temps ; la création particulière de l'homme ; la formation de la première femme à partir du premier homme ; l'unité du genre humain ; le bonheur originel des premiers parents dans l'état de justice d'intégrité et d'immortalité ; le commandement donné par Dieu à l'homme pour éprouver son obéissance ; la transgression du précepte divin, à l'instigation du diable sous la forme du serpent ; la déchéance des premiers parents de cet état primitif d'innocence ; ainsi que la promesse du Rédempteur à venir.

V. Jésus-Christ, Verbe incarné, unique Médiateur et Rédempteur

37. Je crois et professe que Notre Seigneur Jésus-Christ est le Verbe éternel de Dieu, vrai Dieu et vrai homme, consubstantiel au Père selon la divinité et de même nature que nous selon l'humanité, semblable à nous hormis le péché. Il est l'unique Médiateur entre Dieu et les hommes, l'unique Sauveur du genre humain, l'unique Roi des âmes et des sociétés, promis

par Dieu dans sa miséricorde à nos premiers parents et annoncé par les prophètes.

38. Je professe que lorsque vint la plénitude des temps, le Fils de Dieu s'est incarné, non pour confirmer l'homme dans sa dignité humaine ou pour lui révéler l'image de Dieu en lui-même, mais pour le sauver du péché et lui redonner accès à la vie éternelle. Né de la Vierge Marie, sans cesser d'être Dieu il a pris une nature humaine véritable, a vécu parmi nous, a enseigné la vérité, a accompli les prophéties, a manifesté sa divinité par ses miracles, puis s'est offert librement sur la Croix en sacrifice propitiatoire pour les péchés du monde.
39. Je professe que la Rédemption est une satisfaction véritable offerte à la justice divine, en réparation pour le péché d'origine et les péchés personnels. Le Christ, Prêtre et Victime dans son humanité sainte, nous a rachetés par son Sang. En portant nos péchés et en subissant la peine qui nous était due, il a offert à son Père un acte parfait d'obéissance, acte d'amour et de réparation, auquel la dignité de sa Personne divine conférait une valeur méritoire infinie.
40. Je rejette donc toute doctrine qui réduirait la Rédemption à une simple manifestation de l'amour de Dieu, à une solidarité du Christ avec les souffrances humaines, à une révélation de la dignité de l'homme, ou à une libération purement morale, politique ou sociale. La Croix n'est pas seulement un signe : elle est l'autel du sacrifice rédempteur. Le Christ n'a pas seulement annoncé le salut : il l'a mérité par son sacrifice. Sa passion volontaire et sa mort sur la Croix constituent l'unique sacrifice rédempteur par lequel l'humanité est réconciliée avec Dieu.
41. Je professe que le troisième jour il est ressuscité glorieux d'entre les morts, et que cette résurrection est proprement un fait historique. Elle est le signe le plus éclatant de sa victoire définitive sur le péché, la mort et l'enfer. Elle constitue le fondement de l'espérance chrétienne et le gage de notre propre résurrection. Elle représente aussi le principal motif de crédibilité de la divinité de Jésus-Christ.
42. Je crois que quarante jours plus tard il est monté aux cieux, qu'il siège désormais à la droite de son Père, qu'il gouverne invisiblement son Église par l'intermédiaire de son Vicaire, et qu'il intercède pour nous constamment, en attendant de revenir dans la gloire à la fin des temps, pour juger les vivants et les morts.
43. Je professe également que si le Christ est mort pour tous, tous ne sont pas sauvés par le fait même. Les mérites de la Passion doivent être appliqués aux âmes, ce qui a lieu ordinairement lorsque celles-ci reçoivent avec les dispositions requises les sacrements qui leur communiquent la grâce sanctifiante. Celui qui refuse les sacrements, les reçoit indignement, ou qui demeure volontairement dans le péché se ferme au salut que le Christ lui a acquis.
44. Je rejette donc le faux optimisme d'une rédemption universelle déjà réalisée en tout homme, indépendamment de sa conversion et de sa persévérance. Une telle doctrine détruit l'urgence de la prédication, affaiblit le zèle missionnaire, rend inutile la pénitence et contredit les paroles mêmes du Sauveur : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné. »
45. Je professe enfin que Jésus-Christ est non seulement le Rédempteur des individus, mais le centre de toute l'histoire et le Roi de toute la Création. Tout a été créé par lui et pour lui ; tout doit être restauré en lui. Aucune culture, aucune société, aucune loi, aucune sagesse humaine ne trouve sa vraie perfection, complète et achevée, en dehors de son règne.

VI. La très sainte Vierge Marie dans l'économie du salut

46. Je crois que la très sainte Vierge Marie occupe dans l'histoire du salut une place unique voulue par Dieu de toute éternité, et que sa condition n'est donc pas la condition commune des autres créatures. Celui qui avait résolu de donner son Fils aux hommes avait aussi résolu de lui donner une Mère.
47. Je professe que la Bienheureuse Vierge Marie, par un privilège singulier, fut immaculée dès le premier instant de sa conception, afin d'être la digne Mère de Jésus-Christ : préservée du péché originel par prévision des mérites du Christ et ainsi rachetée d'une manière plus sublime, comblée de grâce dès le premier instant de son existence, Marie s'est toujours montrée parfaitement fidèle à la volonté de Dieu.
48. Je crois qu'elle demeura toujours vierge, avant, pendant et après l'enfement ; sa virginité perpétuelle manifeste l'origine divine de son Fils et sa consécration totale à l'œuvre de Dieu.
49. Je professe que, véritablement Mère de Dieu et Mère des hommes, elle a été associée d'une manière unique et incomparable à l'œuvre rédemptrice de son divin Fils : nouvelle Ève auprès du nouvel Adam, son « *Fiat* » a ouvert la voie à l'Incarnation ; sa fidélité silencieuse a accompagné toute la vie du Sauveur ; sa Compassion douloureuse au pied de la Croix l'a unie d'un seul cœur au sacrifice rédempteur.
50. Je professe qu'ainsi unie à son divin Fils, elle a mérité par convenance dans sa Compassion ce que le Christ a mérité par justice stricte dans sa Passion ; non comme cause principale de la Rédemption, mais comme associée subordonnée, dépendante et toute relative à son Fils, dans un seul et même acte du rachat de nos âmes. C'est en ce sens que la piété catholique, appuyée sur l'enseignement traditionnel des papes et des théologiens, l'appelle à juste titre, en raison de cette Compassion, « Corédemptrice », et par conséquent « Médiatrice universelle ».
51. Je rejette par conséquent avec indignation la tendance moderne à diminuer les privilèges de la très sainte Vierge sous prétexte de prudence œcuménique, de dialogue avec les fausses religions, ou par crainte fallacieuse d'obscurcir l'unique médiation rédemptrice de Jésus-Christ. Affaiblir la doctrine mariale, ce n'est pas mieux honorer le Christ : c'est méconnaître l'ordre voulu par Dieu, qui a voulu venir à nous par Marie et nous conduire à lui par elle.
52. Je crois qu'au terme de sa vie terrestre, elle fut élevée corps et âme à la gloire céleste, où elle règne auprès du trône de Dieu, aux côtés de la sainte humanité de son divin Fils, sur les anges et sur les hommes, exerçant son rôle maternel de Dispensatrice de toutes les grâces.
53. Je professe enfin que le culte authentique et spécial rendu à sa Mère ne diminue en rien le culte dû à Dieu ; il l'accroît au contraire, parce qu'il reconnaît les merveilles de la grâce divine dans la créature la plus parfaite, et conduit les âmes plus sûrement à Jésus-Christ. La vraie restauration catholique ne peut être séparée de l'honneur rendu à celle qui écrase la tête du serpent.

VII. L'Église catholique, Corps mystique du Christ et unique arche du salut

54. Je crois fermement que, pour perpétuer et prolonger l'œuvre de la Rédemption jusqu'à la fin des siècles, Notre Seigneur Jésus-Christ a fondé une seule Église, visible, hiérarchique, indé-

fectible et nécessaire au salut. Cette Église, acquise par le Sang du Christ, confiée à Pierre et à ses successeurs, les Pontifes romains, n'est autre que l'Église catholique romaine.

55. Je professe que l'Église est une, sainte, catholique et apostolique. Elle est une par sa foi, son culte, son gouvernement et sa fin. Elle est sainte par son Fondateur, par sa doctrine, par ses sacrements et par les saints qu'elle ne cesse d'enfanter. Elle est catholique parce que, envoyée à tous les peuples et établie dans tout l'univers, elle est partout apte à procurer le salut aux hommes de toutes les conditions. Elle est apostolique parce qu'elle demeure fondée sur les Apôtres, conserve leur doctrine et poursuit leur mission, gouvernée par leurs successeurs.
56. Je professe que l'Église est identiquement société visible et Corps mystique du Christ. Le Christ en est la Tête ; les fidèles en sont les membres ; la vie surnaturelle acquise sur la Croix se communique en elle par les sacrements reçus dans la foi, et s'épanouit dans la charité.
57. Je professe que l'Église est l'Épouse immaculée du Christ. Le Christ l'a aimée jusqu'à se livrer pour elle, afin de la sanctifier et de se la présenter sans tache ni ride. Si ses membres peuvent pécher, elle-même, dans sa doctrine, ses sacrements, sa constitution divine et sa fin, demeure la gardienne fidèle et pure du dépôt révélé, et la dispensatrice des mystères de Dieu. Les fautes des hommes d'Église ne peuvent pas être imputées à l'Église en tant que telle ; elles viennent de ce que ces hommes n'ont pas vécu selon ses lois saintes. Aussi je rejette les accusations injustes et blasphématoires portées contre l'Église au nom des péchés de ses enfants, ainsi que les repentances qui semblent faire porter à l'Épouse du Christ les fautes de ceux qui l'ont trahie.
58. Je professe que l'Église est Mère des âmes. Elle les engendre à la vie divine par le baptême, les nourrit par l'Eucharistie, les relève par la pénitence, les fortifie par la confirmation, sanctifie les familles par le mariage, consacre les prêtres par l'ordre et assiste les mourants par l'extrême-onction. Sa maternité est surnaturelle et salvifique : elle donne aux hommes le pain de la saine doctrine, la grâce et les moyens de la vie éternelle.
59. Je professe que Dieu a voulu faire de l'Église le moyen nécessaire du salut ; de même qu'il n'y a sous le ciel aucun autre nom donné aux hommes que celui de Jésus-Christ, par lequel nous devons être sauvés, de même il n'y a aucun salut surnaturel indépendamment de l'Église catholique. Car tout salut vient de Jésus-Christ ; et toute grâce salutaire, soit est donnée dans et par l'unique Église qu'il a fondée, soit ordonne celui qui la reçoit à cette même Église.
60. Cette vérité signifie que nul ne peut être sauvé sans le Christ et son Église, par une fausse religion en tant que telle, ni assuré de son salut en dehors de la structure visible de l'Église. Si des hommes sont sauvés sans appartenir à la société visible qu'est l'Église, Corps mystique du Christ, ils le sont par une ordination surnaturelle à l'unique Église du salut, et malgré les erreurs des fausses religions où ils se trouvent, dont ils se délivrent en ne refusant pas la grâce qui leur est offerte, et en y correspondant.
61. Je rejette donc le faux œcuménisme, reposant sur cette idée que le Saint-Esprit ne refuserait pas de se servir des communautés séparées comme de moyens de salut, comme si l'Église du Christ y était présente et agissante, ou comme si ces communautés possédaient en elles-mêmes une valeur salvifique, dont la vertu dériverait de la plénitude de grâce et de

vérité confiée à l'Église catholique. Si quelque homme accède à la vérité révélée ou reçoit une grâce de sanctification en dehors des limites visibles de l'Église catholique, cette vérité et cette grâce appartiennent de droit à cette même Église, appellent sans équivoque à l'unité catholique, et le Saint-Esprit ne les donne pas en se servant comme de moyens de salut des communautés séparées en tant que telles, dont on ne saurait trop détourner les âmes.

62. Je rejette également l'idée selon laquelle les religions non chrétiennes reflèteraient un rayon de la vérité qui illumine tout homme, ou seraient des voies légitimes par lesquelles Dieu conduirait positivement les hommes au salut. Quelques fragments de vérité naturelle, ou des vestiges déformés de vérités anciennes, peuvent bien se rencontrer chez les adeptes de ces fausses religions ; mais celles-ci prises comme telles, et en tant qu'elles mêlent l'erreur à leur culte, sont l'œuvre du démon et ne peuvent être agréées par Dieu. Le Saint-Esprit ne se sert pas d'elles comme de voies de salut, et il ne se trouve en elles aucune vertu propre de l'unique Église du Christ, seule lumière qui éclaire tout homme dans les ténèbres.
63. Je rejette encore l'idée d'un « christianisme anonyme », selon laquelle tout homme qui mène une vie naturellement honnête, qu'il soit « croyant », athée ou agnostique, serait orienté vers le Christ et donc sauvé par lui, parce que « chrétien » sans le savoir.
64. Je professe enfin que l'ancienne Alliance a été accomplie, dépassée et rendue caduque par la Nouvelle Alliance, qui est l'accomplissement de la promesse faite à Abraham, dans le Christ et dans son Église. Les figures de l'ancienne Loi ont trouvé leur réalisation et leur cessation dans le sacrifice du véritable Agneau, Médiateur de la Nouvelle Alliance et Prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech. De par la volonté éternelle de Dieu, la véritable descendance d'Abraham est le Christ, avec ceux qui lui appartiennent dans son Corps mystique qui est l'Église.
65. Je réproouve donc la nouvelle ecclésiologie, qui détruit l'élan missionnaire en relativisant l'unicité de l'Église, seule arche du salut.
66. Je rejette également l'inculturation comprise comme l'adoption sans discernement des catégories religieuses, morales ou symboliques des cultures païennes et de leurs pratiques. L'Évangile peut assumer ce qui est naturellement bon, vrai et noble dans les peuples ; il ne peut jamais consacrer l'idolâtrie, la superstition, l'erreur ou les mœurs contraires à la loi naturelle. La mission de l'Église n'est pas un dialogue indéfini, une coopération humanitaire ou une reconnaissance mutuelle des traditions religieuses : elle est l'ordre reçu du Christ d'enseigner toutes les nations, de les baptiser et de leur apprendre à garder tout ce qu'il a commandé.

VIII. Le Saint-Esprit, sanctificateur des âmes et âme de l'Église

67. Je professe que le Saint-Esprit, troisième Personne de la Très Sainte Trinité, vrai Dieu avec le Père et le Fils, a parlé par les prophètes, inspiré les Écritures, sanctifié les justes, formé l'humanité du Verbe incarné dans le sein virginal de Marie, et a été envoyé visiblement à la Pentecôte pour manifester l'Église et la vivifier jusqu'à la consommation des siècles.
68. Je crois que, envoyé par le Père et le Fils, il demeure dans l'Église jusqu'à la fin des siècles,

conformément à la promesse de Notre-Seigneur. Il est l'âme créée de l'Église, non comme une forme substantielle qui abolirait la distinction entre le Christ et ses membres, mais comme le principe invisible et la cause efficiente de sa vie surnaturelle, de son unité de profession de foi et de culte, de la sainteté de son gouvernement et de son Magistère, et de sa fécondité en ses œuvres.

69. Je professe que toute la vie de l'Église dépend de son action. C'est lui qui assiste le Magistère ecclésiastique, spécialement celui du Pape, pour qu'il conserve, déclare et explique sans erreur le dépôt révélé : non pour qu'il invente de nouvelles doctrines, mais pour qu'il pénètre plus profondément, dans le même sens et la même signification, la vérité déjà révélée par Dieu aux Apôtres.
70. Je crois que c'est lui qui communique aux âmes, dans les sacrements, la grâce acquise par le Sauveur, habite en elles par cette grâce et les rend conformes au Christ ; lui qui éclaire les intelligences par sa sagesse, soutient les volontés par sa force, répand sa charité dans les cœurs ; lui qui suscite les bonnes œuvres, inspire la charité fraternelle et conduit les âmes vers leur perfection.
71. C'est lui qui a soutenu les martyrs, éclairé les docteurs, suscité les missionnaires, nourri la vie contemplative, fécondé les ordres religieux et fait fleurir la sainteté dans tous les états de vie. Les grandes œuvres de la civilisation chrétienne, fruits de la culture catholique, témoignent elles-mêmes de cette présence discrète mais féconde de l'Esprit de Dieu dans l'Église à travers les siècles.
72. Je réprime donc toute prétention à invoquer le Saint-Esprit pour justifier des adaptations doctrinales en rupture avec la Tradition, des renversements moraux, ou des procédés synodaux par lesquels on met en discussion ce que l'Église a reçu de Dieu. L'Esprit de vérité ne peut inspirer aujourd'hui le contraire de ce qu'il a inspiré hier. Il n'invite pas l'Église à écouter le monde pour en recevoir les aspirations ; il la pousse au contraire à enseigner le monde, à le convertir et à le sanctifier. Son œuvre n'est ni de susciter des inspirations anarchiques, ni d'encourager la créativité doctrinale, ni de faire reposer la vie spirituelle sur la recherche de phénomènes charismatiques extraordinaires ; elle consiste à guider les âmes en éclairant leur foi et à les défendre contre leurs ennemis spirituels, pour achever en elles l'œuvre de leur salut et les conduire dans la lumière de l'éternité.

IX. Le Pontife romain, l'épiscopat et la constitution hiérarchique de l'Église

73. Je reconnais dans le Pontife romain le successeur de saint Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, le Pasteur suprême et universel, chef visible de toute l'Église, possédant, par institution divine, un pouvoir de vraie et propre juridiction suprême, plénier, immédiat et universel, sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles baptisés dans l'Église.
74. Je crois que cette autorité ne lui vient pas d'une délégation de la communauté, mais directement du Christ lui-même, qui a institué cette charge pour la garde de la doctrine de la foi, la sanctification des âmes et le gouvernement de l'Église.
75. Je reconnais qu'en raison de ce pouvoir propre et véritable, pasteurs et fidèles lui doivent respect et obéissance filiale dans tout ce qui relève de l'exercice légitime de sa charge. Ainsi, l'unité de communion avec le Pontife romain et l'unité de profession de la même foi étant

sauvegardées, l'Église du Christ constitue un seul troupeau sous un seul pasteur suprême.

76. Je reconnais également que les évêques sont les successeurs des Apôtres, ce qui fait d'eux de véritables pasteurs de droit divin, possédant dans l'Église, de par la volonté du Christ, une juridiction particulière et subordonnée, qu'ils reçoivent immédiatement du Pontife romain. Unis à ce dernier dans la soumission à son autorité suprême, ils exercent légitimement leur propre autorité dans leurs diocèses respectifs, comme établis par le Saint-Esprit dans l'ordre hiérarchique voulu par le Christ.
77. Je reconnais encore que le corps des évêques, uni à son chef le Pontife romain et jamais sans ce chef, peut être le sujet extraordinaire et non permanent d'un pouvoir plénier et suprême sur l'Église universelle, mais que cela a lieu seulement dans l'acte d'un concile œcuménique, sur l'initiative et l'ordre du seul Souverain pontife, et dans les limites de sa volonté exclusive.
78. Je rejette en conséquence les conceptions collégialistes qui feraient du collège des évêques une personne morale permanente dans l'Église, ou un deuxième sujet du pouvoir suprême, distinct du successeur de Pierre. La constitution monarchique de l'Église est d'institution divine et intangible, et il en sera ainsi jusqu'à la fin des siècles, car nul ne peut redéfinir la fonction que le Christ lui-même a conférée à Pierre dans son Église.
79. Je rejette pareillement les conceptions synodales qui tendent à transformer l'Église hiérarchique en une structure consultative, parlementaire ou démocratique, soumise aux opinions fluctuantes du peuple chrétien ou aux pressions du monde. La conscience collective des fidèles, les enquêtes pastorales, les sensibilités culturelles et les attentes du monde ne sont pas des sources de la Révélation. L'écoute légitime des âmes ne peut jamais devenir une adaptation continuelle de la vie de l'Église, de sa doctrine et de sa constitution divine à l'esprit du monde, sous prétexte d'interpréter le « *sensus fidei* » du peuple de Dieu.

X. Le Magistère, gardien du dépôt révélé

80. Je crois que le Pontife romain jouit de l'infaillibilité lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, accomplissant sa charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine concernant la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Église universelle.
81. Je professe en outre que le pouvoir de Magistère dans l'Église est essentiellement ordonné à la garde du dépôt révélé et, par le moyen de celle-ci, au salut des âmes. Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils manifestent une doctrine nouvelle, mais pour qu'ils gardent saintement et exposent fidèlement le dépôt transmis par les Apôtres.
82. C'est pourquoi le magistère présent ne peut contredire substantiellement le magistère antérieur. Le magistère vivant n'est pas la prédication actuelle opposée à la prédication passée ; il est la prédication continuelle et ininterrompue de la même signification de la même vérité de foi à travers les siècles. Le pape et les évêques ne sont pas les maîtres de la Révélation ; ils en sont les gardiens et lui sont soumis comme le disciple l'est au maître. Ils ne peuvent ni changer la foi, ni modifier la constitution divine de l'Église, ni déclarer bon ce qui est contraire à la loi de Dieu.

83. Je rejette donc toute conception évolutive du dogme selon laquelle les vérités révélées changeraient de signification au cours de l'histoire. Il peut y avoir au sein de l'Église un progrès homogène dans l'intelligence, qui perçoit mieux, de façon plus distincte et plus explicite, le sens de la vérité révélée ; mais jamais une mutation du sens de cette vérité. Ce qui a déjà été enseigné par le Magistère vivant de l'Église enseignante, et cru dans la profession de foi de l'Église enseignée, ne peut devenir faux ; ce qui a été condamné comme contraire à la foi ne peut devenir légitime ; ce qui appartient à la constitution divine de l'Église ne peut être remodelé selon les catégories du monde moderne ou le contexte historico-culturel.
84. Je rejette donc la notion d'un nouveau magistère, qui prétendrait s'autoriser du temps présent pour imposer des doctrines opposées ou étrangères à la Tradition constante. Je rejette également l'opposition artificielle entre le Magistère d'hier et celui d'aujourd'hui, comme si le seul Magistère vivant de l'Épouse du Christ était celui du temps présent et pouvait, sous prétexte de mieux l'adapter, renier ce que l'Église a toujours enseigné, cru et condamné depuis l'époque des Apôtres.
85. Je tiens que, demeurant sauve la légitime liberté de recherche et d'opinion des théologiens relativement aux questions doctrinales ouvertes ou disputées, le Magistère de l'Église a le devoir légitime d'exercer un contrôle et, le cas échéant, une censure sur les publications, pour éviter que celles-ci ne mettent en danger la foi des fidèles. Je rejette donc l'accusation portée contre la sainte Église d'avoir manqué de charité, en anathématisant les hérésies et en excommuniant les hérétiques.
86. Je rejette aussi le dialogue perpétuel instauré dans l'esprit du dernier Concile, par lequel la hiérarchie renonce à exercer un véritable Magistère, et prétend tantôt recevoir son inspiration du « sens de la foi » du peuple des croyants, tantôt discuter d'égal à égal avec les adeptes des fausses religions, ou même avec les incroyants.
87. Je rejette enfin la conception subjectiviste du pluralisme théologique, qui découle d'une telle démission de la fonction magistérielle. Je tiens que l'Église n'est pas une assemblée en recherche permanente, mais qu'elle est la gardienne d'une vérité révélée par Dieu et transmise par les Apôtres, et que son Magistère authentique, assurant au cours de tous les siècles la transmission ininterrompue du dépôt révélé, est la règle prochaine et universelle de la vérité en matière de foi et de mœurs.

XI. L'ordre moral et la loi de Dieu

88. Je professe qu'il existe un ordre moral réellement fondé dans la sagesse éternelle de Dieu. Les actes humains sont bons ou mauvais selon leur conformité ou leur opposition à la loi divine, sainte et indéfectible. Les opinions individuelles, le consensus social, les intentions subjectives, les circonstances historiques, ne peuvent pas changer la valeur intangible de ces principes de la morale chrétienne.
89. De l'immense bonté par laquelle Dieu a élevé l'homme à l'ordre surnaturel, il s'ensuit que l'homme n'a qu'une fin ultime, surnaturelle, à laquelle il reste ordonné selon le dessein de Dieu, même après le péché. Cette fin surnaturelle assume, élève et perfectionne la fin de l'ordre naturel de l'homme.
90. La loi naturelle, inscrite par Dieu dans la nature de l'homme, reste connaissable par la droite

raison et oblige tous les hommes. La loi positive révélée, d'ordre surnaturel, la confirme, l'élève et la précise en la dépassant. Il n'y a donc aucune opposition entre la loi de l'Évangile et la loi naturelle ; bien plus, la même grâce donne à l'homme la force d'être surnaturellement fidèle à leurs exigences respectives, et de jouir ainsi de cette liberté des enfants de Dieu par laquelle, délivré du pouvoir du péché, il peut tendre vers sa fin ultime.

91. Je rejette donc la morale de situation, selon laquelle les circonstances concrètes pourraient rendre bonnes des actions intrinsèquement mauvaises. En particulier je tiens qu'aucune circonstance ne pourra jamais légitimer le recours à la contraception, à l'avortement et à l'euthanasie. Je rejette toute doctrine qui prétendrait qu'une conduite objectivement contraire aux commandements de Dieu pourrait constituer, pour certains, la réponse généreuse actuellement demandée par Dieu. Dieu ne commande jamais le péché ni ce qui est impossible ; il ne bénit jamais le désordre moral et ne justifie jamais ce qui contredit sa propre loi ; mais à celui qui fait son possible, il ne refuse jamais sa grâce pour garder ses commandements.
92. Je professe que les unions adultères, les unions contre nature et toutes les situations publiques contraires à la loi divine ne peuvent être présentées comme des biens imparfaits, des dons de Dieu, des étapes positives ou des réalités susceptibles d'être bénies en tant que telles. Une telle présentation trompeuse altère gravement les principes de la morale chrétienne, et porte atteinte à l'institution sacrée du mariage et au bien des familles.
93. Je rejette donc comme contraire à la foi et à la discipline constantes de l'Église la prétention d'admettre aux sacrements, et tout spécialement à la réception de la très sainte Eucharistie, ceux qui persistent publiquement dans de tels états sans renoncer à leur désordre. La vraie miséricorde appelle le pécheur à la conversion ; elle ne ratifie pas le péché sous prétexte d'accompagnement pastoral ou de discernement des situations particulières.
94. Je rejette pareillement la dissociation moderne entre doctrine et pastorale. Une pastorale qui contredit la doctrine n'est pas pastorale ; elle égare les âmes. La charité ne consiste pas à taire la vérité pour éviter la souffrance, mais à dire la vérité avec bienveillance pour conduire au salut. La médecine de l'Église ne peut guérir qu'en nommant le mal, en appelant à la pénitence et en offrant les remèdes de la grâce.
95. Je professe enfin que Dieu est non seulement l'auteur et la fin de l'ordre moral, mais aussi son gardien, son juge et le souverain rémunérateur du bien et du mal. L'oubli du jugement divin engendre une fausse miséricorde, sentimentale et impuissante, qui ne sauve personne parce qu'elle ne convertit personne.

XII. La royauté sociale du Christ et la civilisation chrétienne

96. Je professe que la Très Sainte Trinité peut et doit être reconnue et adorée non seulement par chaque homme en particulier, mais aussi par les familles, les institutions et les sociétés civiles. Aucune autorité humaine n'est indépendante de Dieu, car toute autorité vient de lui et doit s'exercer selon la loi éternelle.
97. Je professe que les sociétés civiles, comme les personnes, ont le devoir de reconnaître et d'honorer ce seul et unique vrai Dieu, qu'est Jésus-Christ, Verbe incarné, deuxième Personne de la Sainte Trinité, et de lui rendre le culte qui lui est dû, dans la vraie religion révélée et ins-

tituée par Lui.

98. Je professe que les autorités qui gouvernent ces sociétés doivent en procurer le bien commun en se conformant à la double loi divine, naturelle et révélée. L'usage de la liberté ne consiste pas à donner libre cours à tous les caprices de la concupiscence, mais à choisir la meilleure manière d'user des biens de ce monde en vue du salut éternel.
99. Je rejette ainsi le laïcisme moderne, qui prétend constituer la société comme si Dieu n'existait pas. Le refus public de reconnaître Dieu comme souverain Seigneur n'est pas une neutralité, mais une injustice sociale envers le Créateur et une cause profonde de désordre dans les peuples. En effet, une société qui refuse à Dieu l'honneur qui lui est dû détruit progressivement les fondements de sa propre justice : elle coupe la loi humaine de sa source éternelle et livre les peuples aux volontés changeantes de l'homme déchu.
100. Je professe que Notre Seigneur Jésus-Christ, parce qu'il est le Verbe incarné et parce qu'il a racheté les hommes par son Sang, est Roi non seulement des individus, mais aussi des familles, des institutions, des peuples et des nations. Toute puissance lui a été donnée au ciel et sur la terre : son règne ne se limite pas au for intérieur des consciences ou à la sphère privée ; il doit s'étendre au for externe, aux lois, aux mœurs, à l'éducation, à la culture et à la vie publique. Son Royaume est éternel et universel : royaume de vérité et de vie, royaume de sainteté et de grâce, royaume de justice, d'amour et de paix.
101. Je professe que la société civile, quoique parfaite en son ordre, ne possède pas tous les moyens nécessaires pour conduire l'homme à sa vraie perfection, laquelle demeure inaccessible à la nature humaine déchue sans le secours de la grâce guérissante et élevée.
102. C'est pourquoi je professe que ceux qui gouvernent la société doivent se soumettre à l'influence salubre de l'Église, qui éclaire les intelligences par son Magistère, guérit et fortifie les volontés par la grâce des sacrements, et oriente l'homme vers sa vraie destinée surnaturelle, dont elle a la garde. Le bien de la société exige en conséquence que les chefs d'État reconnaissent leur droit et leur devoir de favoriser et de protéger la sainte Église, ainsi que de s'opposer par les lois de leur gouvernement à tout ce qui ferait obstacle à son influence nécessaire, qui est celle de l'unique vraie religion.
103. Je rejette donc le libéralisme politique et religieux : non seulement celui qui revendique pour l'erreur les mêmes droits que pour la vérité, et pour les faux cultes la même reconnaissance officielle et publique que pour le vrai ; mais aussi celui qui, au nom de la dignité humaine et d'une fausse liberté religieuse, attribue à chacun le droit d'agir publiquement selon sa conscience sans en être empêché par l'autorité civile, même lorsque cette conscience est erronée et s'oppose au bien commun ou à la vraie religion.
104. J'admets que l'erreur peut être en certains cas tolérée pour éviter de plus grands maux, ou pour préserver le bien plus grand de la paix civile, mais je professe qu'elle ne possède pas en elle-même un droit moral à être défendue ou encouragée au même titre que la vérité, ni même à n'être jamais entravée au nom d'une fausse liberté de conscience.
105. Je tiens également que, si l'homme possède une dignité ontologique qui l'élève au-dessus des êtres matériels, la dignité humaine à respecter n'est pas indifférente au vrai et au faux que professent les personnes, ni au bien et au mal qu'elles accomplissent : celui qui professe le faux ou accomplit le mal déchoit de sa dignité morale. C'est pourquoi, lorsque

l'autorité légitime, pour défendre le bien commun contre des désordres graves, sanctionne les crimes selon les exigences de la justice, par des peines proportionnées, elle ne porte nullement atteinte à la dignité humaine.

106. Je rejette aussi cette forme moderne de personnalisme qui voudrait assigner pour mission à l'Église la sauvegarde de la dignité de la personne humaine, et l'instauration d'une fraternité universelle sur le fondement de cette dignité prétendument commune au genre humain – sans établir de distinction entre, d'une part, la vraie dignité du chrétien qui renonce au péché pour vivre selon la morale évangélique dans l'Église catholique, et d'autre part, la fausse dignité de ceux qui, égarés dans l'erreur et le vice, refusent la voie du salut.
107. Je réproouve la falsification qui en découle et qui tend à faire de l'Église, sinon la servante, du moins la collaboratrice du monde dans la réalisation de son idéal propre : celui d'une paix purement terrestre et temporelle, fondée sur un perfectionnement naturaliste de l'humanité, sans perspective surnaturelle. Cet idéal favorise l'indépendance de l'homme à l'égard de Dieu, de sa loi, de la vérité et du bien ; implique le mépris de la royauté sociale du Christ et de la Chrétienté ; et conduit finalement à l'athéisme et à la substitution de l'homme à Dieu.
108. Je rejette également le préjugé moderne qui présente la civilisation chrétienne comme oppressive, obscurantiste ou ennemie de la dignité humaine. Loin de détruire ce qu'il y a de bon dans les différentes cultures, l'ordre chrétien l'assume et le purifie. C'est ainsi que, à partir de la doctrine révélée et par le rayonnement de la théologie catholique, spécialement celle de saint Thomas d'Aquin, Docteur commun de l'Église, s'est constituée, sous la vigilance du Magistère, une véritable culture chrétienne de portée universelle, intégrant les meilleurs éléments des cultures grecque et latine. Fruit authentique de l'Évangile, elle a contribué à éduquer les peuples et à les faire croître dans la foi et les vertus chrétiennes. Même si elle ne fut jamais parfaite, les hommes demeurant toujours pécheurs, cette civilisation fut néanmoins dans l'histoire la plus haute réalisation de l'ordre social chrétien.
109. À l'inverse, le refus moderne de la royauté sociale du Christ a produit un recul de la civilisation, à travers la laïcisation des institutions, la dissolution du mariage, la destruction de l'autorité, l'éducation sans Dieu, la tyrannie des passions et l'effacement progressif de l'esprit de sacrifice dans les nations autrefois catholiques. Contre cette apostasie publique, nous professons qu'il faut tout restaurer dans le Christ, qui est le seul Saint et, à travers son Corps mystique, le seul sanctificateur des âmes et des peuples.

XIII. Les sacrements de la Loi nouvelle

110. Je crois qu'il existe sept sacrements proprement dits de la Loi nouvelle, institués par Notre Seigneur Jésus-Christ pour conférer efficacement la grâce qu'ils signifient : le baptême, la confirmation, l'Eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.
111. Je professe que les sacrements doivent être célébrés valablement, avec la matière, la forme et l'intention prescrites, en observant les rites liturgiques qui expriment clairement la foi catholique ; et qu'ils doivent être reçus avec les dispositions requises.
112. Je crois que le baptême est la porte de l'Église et qu'il est nécessaire au salut.
Ordinairement, nul ne peut être sauvé sans le recevoir ; par ce sacrement, l'homme est lavé du péché originel, incorporé au Christ, marqué du caractère chrétien et rendu membre de

l'Église. C'est pourquoi je réprouve la pratique qui consiste à différer sans motif grave le baptême des enfants qui n'ont pas l'usage de la raison. Cependant, celui qui, après l'âge de raison et sans faute de sa part, est empêché d'accéder à ce sacrement, peut se sauver de manière extraordinaire par le baptême de désir, c'est-à-dire par un acte surnaturel de foi et de charité parfaite qui l'ordonne à l'Église.

113. Je professe que la confirmation fortifie le baptisé par le don du Saint-Esprit, afin qu'il confesse courageusement la foi, résiste aux ennemis du salut et vive en témoin du Christ. Dans un temps de confusion, cette force surnaturelle est particulièrement nécessaire, car nul ne peut garder la foi sans combat.
114. Je professe que la pénitence remet les péchés commis après le baptême, moyennant les actes du pénitent que sont la contrition, la confession et la satisfaction. Je rejette fermement toute pastorale qui affaiblit le sens du péché, minimise la nécessité de la confession sacramentelle, ou réduit la satisfaction à une simple démarche de réparation à l'égard de soi-même ou d'autrui, sans référence à l'offense commise envers Dieu.
115. Je professe que l'extrême-onction soulage et fortifie les malades, remet les péchés s'il y a lieu, contribue puissamment à effacer la peine due au péché, et prépare l'âme chrétienne à paraître devant Dieu.
116. J'affirme que le mariage est l'union stable et indissoluble d'un homme et d'une femme, élevée par le Christ à la dignité de sacrement entre baptisés. Le but de cette union, établi par Dieu, ordonnateur de la nature, est double : la génération et l'éducation des enfants d'une part, qui constituent la fin primaire et principale du mariage ; le soutien mutuel des époux et le remède à la concupiscence d'autre part, qui en sont les fins secondaires, fins véritables et essentielles, mais naturellement subordonnées à la première.
117. Je rejette donc toute doctrine qui considère les unions contraires au mariage comme des participations réelles, quoiqu'imparfaites, de ce dernier ; ou qui, en voulant définir le mariage en fonction du seul amour des conjoints, détruit la hiérarchie des fins du mariage, au risque de légitimer le divorce, le refus d'avoir des enfants, et ainsi la contraception, pourtant contraire au droit naturel.
118. Je confesse que le sacrement de l'ordre imprime en celui qui le reçoit le caractère sacerdotal qui le configure au Christ Prêtre, et qu'aucune femme ne peut le recevoir, à quelque degré que ce soit. Par là, le prêtre reçoit le pouvoir d'offrir le sacrifice salutaire pour les vivants et pour les morts, de remettre les péchés et de sanctifier les fidèles. Je rejette ainsi toute confusion entre le sacerdoce, au sens vrai et propre des ministres du Christ, et le sacerdoce commun, dit au sens impropre des fidèles : les fidèles offrent spirituellement avec le prêtre et par le prêtre ; mais seul le prêtre dûment ordonné réalise et offre sacramentellement le sacrifice en la personne du Christ.

XIV. Le saint sacrifice de la Messe, la sainte Eucharistie et la liturgie catholique

119. Je professe que la Messe est véritablement, au sens propre du terme, un sacrifice. Elle n'est pas seulement un mémorial de la Cène ou de la Passion ; célébrée par un prêtre dûment ordonné, elle représente sacramentellement le sacrifice unique du Calvaire, et le renouvelle

de manière non sanglante, sans le multiplier pour autant. La Victime est la même, le Prêtre principal est le même, seule la manière d'offrir diffère.

120. Dans la Messe, et par l'action de son ministre, Notre Seigneur Jésus-Christ s'offre lui-même à son Père en sacrifice d'adoration, d'action de grâces, de propitiation et d'impétration. En s'unissant à cette action du Christ, qui est identiquement celle du prêtre célébrant, l'Église rend à Dieu le culte parfait qui lui est dû, et applique aux âmes des vivants et des défunts les mérites du sacrifice de la Croix.
121. Je crois que, par les paroles de la consécration prononcées valablement par un prêtre, le pain et le vin sont changés dans toute leur substance au Corps et au Sang du Christ, bien que leurs accidents sensibles demeurent. Ce changement admirable est justement appelé transsubstantiation.
122. Je crois que la très sainte Eucharistie occupe le centre de la vie de l'Église, et qu'elle contient véritablement, réellement et substantiellement le Corps, le Sang, l'Âme et la Divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ. J'adore le Très Saint Sacrement de l'autel et rejette toute doctrine ou pratique qui affaiblit la foi en la présence réelle, diminue le respect dû à l'Eucharistie, banalise la communion ou altère le caractère sacré du sanctuaire.
123. Parce qu'elle est l'expression privilégiée de la foi, la liturgie est aussi l'école permanente où se forme l'âme chrétienne. Par son orientation, son silence, ses gestes, son canon, sa langue sacrée, son esprit d'adoration et sa structure théocentrique, la liturgie nourrit la foi et exerce une influence profonde sur les âmes. Par elle, les peuples apprennent à penser selon Dieu, à juger selon l'éternité, à aimer ce qui est saint, à mépriser ce qui passe et à ordonner leur vie entière au sacrifice du Christ. Elle façonne aussi les mœurs, inspire les arts, les institutions, les fêtes et les coutumes du peuple chrétien. C'est pourquoi, lorsque le culte divin devient prosaïque, creux, équivoque, profane ou anthropocentrique, il affaiblit l'intelligence même de la foi.
124. Je professe que la messe traditionnelle romaine, célébrée selon le rite en usage avant la réforme du *Novus Ordo Missae*, exprime avec une clarté incomparable la doctrine catholique du sacrifice, du sacerdoce et de la présence réelle. Mais je constate avec douleur que les réformes liturgiques contemporaines se sont éloignées considérablement de la liturgie traditionnelle, dans l'ensemble comme dans le détail : ce faisant, elles ont obscurci le caractère sacrificiel et propitiatoire de la Messe, favorisé une conception démocratique du culte, rapproché l'expression liturgique catholique des conceptions protestantes, et contribué ainsi de manière prépondérante à la perte du sens du sacré, à la corruption de l'esprit chrétien, à la diminution des vocations et à l'affaiblissement général de la foi.
125. Je rejette donc toute réforme ou tout usage liturgique qui, par omission, ambiguïté doctrinale ou orientation pratique, favorise l'hérésie, affaiblit la foi, s'éloigne de la doctrine catholique de la messe formulée au Concile de Trente, ou détourne les fidèles de l'adoration due à Dieu. Le culte public de l'Église doit exprimer la foi catholique sans équivoque.
126. Je suis certain, enfin, que la restauration catholique des peuples passe nécessairement par la restauration du culte divin, à travers la liturgie traditionnelle de toujours. Là où la Messe est célébrée comme le vrai sacrifice du Christ, renaissent la foi, la piété, la vie de la grâce, les familles chrétiennes, les vocations et le désir des biens éternels.

XV. La vie chrétienne, la sainteté et la perfection de la charité

127. Je crois que la vocation suprême de l'homme est la sainteté. Créé par Dieu, racheté par le Christ et sanctifié par l'action du Saint-Esprit, l'homme est appelé à participer à la vie même de Dieu par une conformité croissante à sa volonté, pour parvenir à l'union parfaite et définitive avec lui dans la gloire.
128. Je crois que la grâce sanctifiante fait de l'homme un enfant adoptif du Père, un membre de Jésus-Christ, un temple du Saint-Esprit et un héritier de la vie éternelle. Elle rend l'âme agréable à Dieu, lui communique une participation créée à la nature divine, la rend capable d'actes surnaturels et l'ordonne à la vision béatifique. Les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité unissent l'âme directement à Dieu ; les vertus morales infuses ordonnent sa conduite selon la loi divine ; les dons du Saint-Esprit la rendent apte à recevoir docilement ses inspirations, donnant aux vertus leur perfection ultime.
129. Je crois que la vie chrétienne comporte, pour une part très importante et non négligeable, un combat spirituel. Depuis la chute originelle, l'homme demeure exposé aux tentations du monde, de la chair et du démon. La grâce ne supprime pas ce combat : elle donne la force nécessaire pour le mener victorieusement.
130. Je crois que le chemin de la sainteté passe par l'imitation de Jésus-Christ, l'obéissance à ses commandements, la prière, les sacrements, la pénitence, le renoncement à soi-même, la fidélité au devoir d'état et l'amour de la Croix. Le disciple n'est pas au-dessus du Maître : s'il veut entrer dans la gloire, il doit marcher à la suite du Christ crucifié.
131. Je rejette donc le faux christianisme sans Croix, qui promet une paix terrestre sans conversion, une miséricorde sans pénitence, une fraternité sans dépendance à l'égard de la paternité de Dieu, et une sainteté sans héroïsme. L'Église n'a jamais canonisé la médiocrité, l'adaptation au monde ou la simple bonne volonté naturelle ; elle a proposé à l'imitation de ses fidèles des saints dont la foi fut intègre, la charité héroïque et la vie conformée à celle du Christ.
132. Je rejette donc toute réduction de la vie chrétienne à une vague philanthropie, à une sensibilité sociale ou à un engagement terrestre. La charité chrétienne ne se mesure pas d'abord à l'émotion partagée ou à l'utilité visible, mais à l'amour surnaturel de Dieu par-dessus tout et du prochain pour Dieu. La miséricorde corporelle elle-même perd sa vraie signification et sa valeur authentique lorsqu'elle n'est plus ordonnée à la miséricorde spirituelle et au salut éternel.
133. Je professe que la sainteté est le plus beau fruit de l'Église. Les martyrs, les confesseurs, les vierges, les moines, les missionnaires, les docteurs, les pasteurs et toutes les saintes âmes fidèles témoignent de la puissance de la vérité, de la fécondité de la grâce, et de la victoire du Christ sur le péché.

XVI. Les fins dernières et l'espérance chrétienne

134. Je crois que la vie présente est un temps de préparation à l'éternité et donc d'épreuve. L'homme n'a pas ici-bas sa demeure définitive : il est créé pour une destinée surnaturelle qui dépasse infiniment les biens passagers de ce monde. Je crois à la vie après la mort, où l'on

entre par la séparation de l'âme et du corps.

135. Je crois qu'au terme de sa vie terrestre, chacun comparaitra d'abord devant le tribunal du Christ pour le jugement particulier et recevra, selon ses pensées, paroles, actions et omissions, la sentence de sa destinée éternelle ; je crois aussi qu'à la fin des temps, Notre Seigneur Jésus-Christ reviendra dans sa gloire pour présider le jugement général.
136. Je soutiens avec amour et tremblement que, dans les œuvres de Dieu, resplendissent à la fois la miséricorde et la justice. Le péché de l'homme a porté atteinte à la gloire du Créateur, l'homme est devenu le débiteur de Dieu, et la justice divine exige réparation ; mais, dans sa plus grande miséricorde, Dieu nous a donné un Rédempteur qui, en tant que Chef de l'humanité, a offert lui-même, pour les péchés du monde entier, une satisfaction qui appelle le concours de la nôtre.
137. Je me confie dans l'infinie miséricorde de Dieu : il n'est aucun péché qu'il ne puisse pardonner ni aucune misère qu'il ne veuille soulager ; mais je réprouve fermement cette miséricorde sans justice que prêche le nouvel humanisme, celle d'un dieu qui ne châtie pas le péché, ne condamne personne et n'exige aucune conversion, justifiant plutôt le péché que le pécheur.
138. Je professe que les âmes qui meurent en état de péché mortel sont condamnées à l'effroyable abîme de l'enfer, peine éternelle de la privation de Dieu et peine éternelle du feu. Je rejette toute doctrine qui nie l'éternité de l'enfer, diminue la réalité des peines éternelles, ou laisse entendre que tous les hommes seront finalement sauvés, l'enfer demeurant vide.
139. Je crois que les âmes qui meurent en état de grâce, mais sont encore redevables de peines temporelles, sont purifiées au purgatoire. Je professe donc la nécessité de prier pour les défunts, de leur appliquer les suffrages de l'Église, et je rejette les mensonges qui promettent à tous l'entrée immédiate dans la maison du Père, éteignant ainsi la pieuse coutume de l'Église de prier constamment pour les morts.
140. Je rejette particulièrement le faux langage pastoral qui, par crainte de troubler les consciences, tait le jugement, l'enfer et la nécessité de la pénitence. Il n'y a pas de charité à cacher aux hommes le péril éternel où les met le péché. La prédication des fins dernières appartient à la miséricorde de l'Église, parce qu'elle réveille les âmes et les tourne vers le salut.
141. J'affirme enfin que les âmes qui meurent dans l'amitié de Dieu, parfaitement purifiées, entrent immédiatement dans la vie éternelle et jouissent de la vision béatifique. Elles contemplent Dieu face à face, tel qu'il est, et possèdent en lui leur repos éternel. La vie chrétienne est ordonnée à cette béatitude ; toute pastorale qui réduit le bonheur humain au bien-être terrestre, à la paix sociale ou à l'épanouissement seulement psychologique, trahit la fin surnaturelle de l'Évangile.
142. L'espérance chrétienne n'est donc ni optimisme terrestre, ni incertitude mêlée de crainte. Elle est attendue confiante du Royaume éternel, fondée sur les promesses de Dieu et nourrie par la grâce. Elle donne au chrétien de travailler ici-bas sans oublier que sa patrie est au Ciel, et de combattre les erreurs du temps sans perdre la paix de l'âme.

XVII. La crise moderne et le devoir de confesser la foi

143. Je crois que l'Église, assistée par la Providence divine, demeure indéfectible jusqu'à la fin des siècles. La promesse du Christ ne peut faillir : les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.
144. Je crois cependant que l'histoire de l'Église connaît des périodes d'épreuve, où la profession de la vraie foi se trouve gravement diminuée, où les erreurs se répandent, où la discipline s'affaiblit et où de nombreuses âmes sont entraînées vers l'égarement.
145. Je reconnais en particulier que les erreurs modernes représentent une menace redoutable pour l'ensemble de l'ordre catholique, et que leur pénétration dans la vie de l'Église, à la faveur du Concile Vatican II et des réformes post-conciliaires, a provoqué une crise d'une gravité exceptionnelle : l'agnosticisme attaque la connaissance de Dieu ; le naturalisme attaque la nécessité de la grâce ; le subjectivisme attaque le motif surnaturel de la foi ; le relativisme attaque l'immutabilité du dogme ; la morale de situation attaque la loi divine ; le libéralisme attaque la royauté sociale du Christ ; le faux œcuménisme attaque l'unicité de l'Église ; la collégialité et la synodalité attaquent la constitution divine de l'Église dans sa hiérarchie ; l'anthropocentrisme liturgique attaque le saint sacrifice de la messe.
146. La crise actuelle ne saurait donc être réduite à un simple conflit de sensibilités, de préférences liturgiques ou d'options pastorales. Elle touche aux fondements mêmes de la foi et de la morale, du sacerdoce et du culte, de l'Église et de la royauté du Christ.
147. Ces erreurs ne demeurent pas abstraites, elles ont produit des fruits visibles : affaiblissement de la prédication doctrinale, effacement de l'esprit missionnaire, banalisation du péché, crise de la famille, ruine de la liturgie, perte du sens de Dieu, raréfaction des vocations, apostasie silencieuse des nations chrétiennes et confusion profonde des fidèles.
148. C'est pourquoi il ne suffit plus aujourd'hui d'affirmer les vérités catholiques en termes généraux, sans dénoncer parallèlement les erreurs qui tentent de les corrompre. La charité envers les âmes exige la clarté de la vérité totale, sans aucune ambiguïté.
149. Cette crise ne peut être surmontée que par la restauration de toutes choses en Jésus-Christ, par le retour à la foi, à la vie de grâce, au culte divin et à la quête de la sainteté.
150. Dans ces circonstances douloureuses, sans juger quiconque ni usurper l'autorité de l'Église, je ne puis pas ne pas confesser la foi dont on diminue la profession, rappeler la Tradition que l'on bannit, défendre la morale, garder la liturgie, proclamer les droits du Christ.

Conclusion

151. Fidèle à la Rome éternelle qui garde le dépôt transmis par les Apôtres, je veux conserver intégralement cet héritage, sans diminution, sans altération et sans crainte, non comme une opinion particulière dans l'Église d'aujourd'hui, mais comme la foi reçue de l'Église une, sainte, catholique, apostolique et romaine.
152. Car cette foi ne m'appartient pas : je l'ai reçue pour y demeurer fidèle, en vivre, la transmettre et, si Dieu le demande, souffrir pour elle, dans l'attente confiante du triomphe de la vérité et de la grâce, pour le salut des âmes et la gloire de la Très Sainte Trinité.
153. Je demande à Dieu qu'il me maintienne ferme dans cette confession jusqu'au dernier instant

de ma vie. Je confie cette profession de foi à l'intercession de la très sainte Vierge Marie, des saints Apôtres, des martyrs, des confesseurs et de tous les saints qui nous ont précédés dans la fidélité au Christ.

154. Et dans l'espérance de la résurrection et de la vie du monde à venir, je remets mon âme, l'Église et toutes choses entre les mains de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, à qui appartiennent l'honneur, la gloire et la puissance dans les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

Donné à Menzingen, le 24 juin 2026, Nativité de saint Jean-Baptiste

Source : laportelatine.org/actualite/profession-de-foi-catholique-de-la-fraternite-sacerdotale-saint-pie-x

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France